

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 14 mars 2023

Personnes présentes

Chantal JOUANNO	Présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Christophe DAGUE	
Patrick DEZOBRY	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Jean-Pierre PONT	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Jean-Michel THORNARY	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs

Pascal CLOUAIRE
Cécile GALLIEN
Constance MARECHAL-DEREU
Kristina PLUCHET

Salariées et salariés de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Dimitra FINIDORI, chargée de mission
Juliette ROHDE, chargée de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission
Anouk CHÔMIENNE, stagiaire

La séance se tient en visioconférence et en présentiel.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 9h30 après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDES D'AVIS ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Etats généraux des maltraitements envers les adultes en situation de vulnérabilité**

Par courrier du 12 janvier 2023, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a sollicité la CNDP, dans le cadre de l'installation, le 16 mars 2023, des Etats généraux des maltraitements.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI pour cette mission d'avis méthodologique.

- **Haut comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire (HCTISN)**

Par courrier du 22 février 2023, le HCTISN a sollicité la CNDP pour une mission d'avis méthodologique sur la concertation du public relative aux conditions de sûreté et de sécurité de la poursuite du fonctionnement des réacteurs nucléaires de 1300 MWe

Dans cette mesure, après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Etienne BALLAN et Juliette ROHDE pour assurer cette mission d'avis méthodologique.

I. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT ET DE GARANTE (L.121-17 CE)

- **Concertation continue du projet d'installation de stockage de déchets dangereux à Hersin-Coupigny**

Par courrier du 17 février 2023, SARPI a sollicité la CNDP, pour la désignation d'un.e garant.e pour la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête publique à la suite de la concertation préalable qui a eu lieu du 19 septembre 2022 au 31 octobre 2022.

Après délibération à huis clos, la commission nationale désigne M. Jean Raymond WATTIEZ, pour la phase de concertation continue.

PROCÉDURES EN COURS

I. Débat public (L-121-8-I)

- **Présentation des modalités de concertation de la CPDP « L'eau potable en Ile-de-France »**

La CNDP a décidé le 7 septembre 2022 d'organiser un débat public sur le projet intitulé par son maître d'ouvrage « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore » et a désigné Paola OROZCO-SOUEL présidente de la commission particulière de débat public.

La présidente de la CPDP présente le calendrier et les modalités prévus dans le cadre du débat public.

Les échanges entre la CPDP et les membres de la Commission ont porté sur :

- Les éléments d'information qui permettront au public de comprendre les enjeux de la politique de l'eau compte tenu de la complexité du sujet ;
- Les éléments disponibles pour débattre de l'opportunité de ce projet ;
- Les outils mis en place pour mobiliser le public, les moyens mis en œuvre pour respecter le principe d'inclusion ;
- Les sites de débats publics, y compris au-delà des seules communes adhérentes au SEDIF ;
- La publicité du contenu de l'appel d'offre passé par le SEDIF en vue de la délégation de service public (ancien et futur appel d'offre).

Après délibération à huis clos, la CNDP fixe le calendrier du débat qui se tiendra du 20 avril 2023 au 20 juillet 2023 et arrête ses modalités.

II. Reddition des comptes (L121-8-I) et lancement de la concertation continue (L.121- 14)

- **Evolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail (DECOSET)**

Personnes présentes :

SYNDICAT MIXTE DECOSET

- Vincent Terrail Noves, président
- Laurent Guyon, directeur général des services
- Bernard Mellac, directeur des services techniques
- Adrien Vitrac, responsable de la communication

En présence du garant et de la garante :

- Isabelle Barthe
- Renaud Dupuy

Lors de la séance du 28 juillet 2021, la CNDP a décidé d'une concertation préalable sur le projet DECOSET de centre de valorisation et d'incinération énergétique de Toulouse Mirail sous l'égide d'un garant et d'une garante Mme Isabelle BARTHE et M. Renaud DUPUY.

La concertation s'est déroulée du 20 septembre au 27 novembre 2022.

Lors de la séance plénière, le porteur de projet présente les modifications du projet compte tenu des enseignements de la concertation et les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s.

Les échanges entre les membres de la Commission et le maître d'ouvrage ont porté sur :

- La prise en compte dans la décision des arguments relatifs à la réduction du volume de déchet à traiter en fonction des ambitions des politiques de prévention ;
- Les apports du panel citoyen ;
- La prise en compte des arguments portés par les communes qui seront exclues du périmètre de collecte des déchets de l'UVE ;

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan du responsable du projet présentant les enseignements tirés de la concertation préalable et rend un avis qui constate que la concertation a permis l'expression de différents points de vue sur les politiques de prévention des déchets ainsi que sur le dimensionnement du projet.

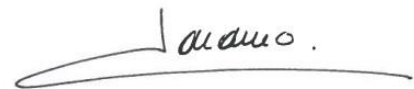
La CNDP recommande que le responsable du projet rende publics annuellement les objectifs et les résultats des plans de prévention des territoires adhérents du syndicat et associe les parties prenantes au suivi et à la mise en œuvre de ces plans, qu'il rende publiques les études des sites alternatifs qui lui ont été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant, qu'il rende publiques les modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique et que le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire.

La Commission nationale désigne Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

QUESTIONS DIVERSES

- **Désignation de la présidente par intérim**

La CNDP acte que Mme Ilaria CASILLO, vice-présidente, remplit les conditions lui permettant d'assurer l'intérim de la présidence de la CNDP et la désigne présidente par intérim à compter du 22 mars 2023 et jusqu'à la désignation du nouveau président ou de la nouvelle présidente.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO